



Demande de certificat

(Administration)

*Veuillez remplir ce formulaire avec les informations requises

Informations sur l'administration					
Noms de l'Administration	Commune de BATHOURI				
Code budgétaire	2712 20401				
Président / ministre	HABESSA KUREUEN HABBOU				
Siège social et adresse	BATHOURI				
BP Adresse					
Information sur l'utilisateur du certificat*					
Nom de l'employé	AAHABOU		AHIOJO		
Date de naissance	14/08/1972		N° CNI / Passeport service	AA14221831	
Téléphone			Mobile	650 646330	
Direction				Fax	
Courriel (e-mail)					
Type de demande	Emission* réémission*renouvellement*suspension*réactivation*révocation*Mise à jour des informations critiques				
Pouvoir du mandataire					
Informations sur le mandataire	Noms		N° CNI/Passeport service		
	Téléphone		Relation avec le représentant		
Conformément aux dispositions de la loi n° 2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cybercriminalité et à la charte de certification électronique de l'ANTIC, je demande le certificat électronique et suis d'accord que les données contenues dans ce formulaire soient utilisées pour les tâches liées à la gestion de ce certificat et notamment la demande d'émission, de réémission, de renouvellement, de suspension, de réactivation, de révocation ou d'un événement apparenté.					
Date ____/____/____					
(Nom, cachet et signature du Directeur Général)					

*Document à attacher à la présente demande

- Copie de l'enregistrement au registre de commerce
- Un certificat d'impression de cachet (cachet de l'entreprise ou de l'individu)
- Une copie de la pièce d'identification de l'utilisateur du certificat et celle du mandataire



P.O Box : 6170 Yaoundé
Tel : +237 222 20 22 11 – Fax: +237 222 20 39 31
<http://www.antic.cm> pki@antic.cm

Nom	Opérateur Centrale de l'Autorité d'Enregistrement
Signature	

- Photo
- CNI
- Arrêté

ARRÊTE N° 00252

MINISTRE DU D 5 MAR 2020

Constatant l'élection du Maire et des Adjoint au Maire, à l'issue du scrutin municipal du 08 février 2020 dans la Commune de Batouri, Département de la Kadéy, Région de l'Est.

LE MINISTRE DE LA DÉCENTRALISATION ET
DU DÉVELOPPEMENT LOCAL,

la Constitution ;

la loi n° 2012/001 du 19 avril 2012 portant Code électoral, modifiée et complétée par les lois n° 2012/017 du 21 décembre 2012 et n° 2019/005 du 25 avril 2019 ;

la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

la loi n° 2011/108 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifiée et complétée par la loi n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

la loi n° 2018/91 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

la loi n° 2019/512 du 10 novembre 2019 portant convocation du corps électoral en vue de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale et des conseillers municipaux ;

le procès-verbal de la session de plein droit du conseil municipal de la Commune de Batouri, tenue le 25 février 2020 ;

ARRÊTE

LE 1er - Est constatée ainsi qu'il suit, pour compter de la session de plein droit du 25 février 2020, la composition du Maire et des Adjoint au Maire dans la Commune de Batouri, Département de la Kadéy, Région de l'Est :

- Maire : M. MBELESSA Aubertin D'ABOU ;
- 1^{er} Adjoint : MARGABA Joseph ;
- 2^e Adjoint : Mme OYANA NDONG Marie épouse ADJIBOLO ;
- 3^e Adjoint : M. BEGONA Jean Délor ;
- 4^e Adjoint : M. AHMADOU AHIDJO.

2- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au journal officiel et en français. /

Fait :

Région de l'Est

Département de la Kadéy

M. MINDEVELLE

M. MINDEVELLE Kadéy

Ministère de la

Yaoundé, le 05 MAR 2020

Le Ministre de la Décentralisation et du
Développement Local,


Georges ELANGA OBAM